

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués doi-  
 vent être remis au bureau du  
 journal la veille de la reproduc-  
 tion, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 18 MARS

### INFORMATIONS

La Chambre des députés a consacré sa séance d'hier à discuter les projets de loi sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie.

Sur la proposition de M. Constans, M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, avait été désigné comme commissaire du gouvernement dans la discussion de la proposition de loi concernant l'exercice de la médecine.

Aussi M. le docteur Brouardel était-il assis à côté de M. Constans, au banc des ministres.

Diverses propositions tendent à la suppression de l'officier de santé et à la réglementation de l'exercice de la médecine et de l'art dentaire.

Si la proposition de loi de la Commission est adoptée, nul ne pourra exercer la médecine en France, s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine.

Les dentistes diplômés et les docteurs pourront seuls exercer l'art dentaire et les sages-femmes de première classe seront seules autorisées à pratiquer l'art des accouchements.

#### LE 1<sup>er</sup> MAI

Les cinq délégués du comité d'organisation de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai se sont rendus à la Chambre pour déposer la pétition qu'ils ont reçu mandat de soumettre aux députés, et qui demande que les employés et ouvriers de l'État aient congé le 1<sup>er</sup> mai prochain, afin de pouvoir s'associer à la manifestation projetée.

Les cinq délégués ont été conduits au secrétariat général de la présidence par cinq députés socialistes : MM. Dumay, Baudin, Ferroul, Lachèze et Thivrier, pour déposer leur pétition.

Les délégués se sont ensuite rendus chez le président, à qui le citoyen Lepout s'est adressé en ces termes :

« Citoyen président,

« Mandataires des travailleurs, nous venons vous remettre leur pétition relative à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai.

« Depuis si longtemps que nous attendons des réformes sans les obtenir, nous pensons que le moment est venu pour les pouvoirs publics de passer de la parole aux actes et que la République de 1891 doit se souvenir de celle de 1793.

« On a proclamé autrefois les droits de l'homme; nous réclamons aujourd'hui pour les travailleurs le droit à l'existence. »

Le président a répondu que la pétition serait immédiatement envoyée à la commission du travail et que la Chambre statuerait.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle dit que le voyage de M. Carnot à Orléans a été ainsi réglé :

Le Président arrivera à Orléans le 7 mai, c'est-à-dire la veille de la fête de Jeanne d'Arc; il inaugurerà un orphelinat, recevra les autorités et donnera un dîner à la préfecture; puis

il reprendra le train de Paris sans assister à la procession de l'après-midi.

Le Président de la République a accepté l'invitation des députés et sénateurs de la Haute-Garonne et a décidé de se rendre à Toulouse sans rentrer à Paris, après avoir assisté aux fêtes de gymnastique qui ont lieu à Limoges le 17 mai.

Le tribunal civil de Saint-Flour sera appelé samedi prochain à statuer sur l'affaire de La Devèze, l'établissement hospitalier dont l'enregistrement a fait dernièrement saisir les meubles.

Détail piquant : c'est M. Andrieux, l'ancien préfet de police exécuteur des décrets contre les congrégations, qui défendra la cause de la communauté.

M. Clausel, du barreau de Riom, plaidera pour l'administration.

#### MORT D'UNE PRINCESSE BONAPARTE

Ajaccio, 17 mars. La princesse Marianne Bonaparte est morte cette nuit à la suite d'une néphrite.

La défunte habitait la maison où est né Napoléon I<sup>er</sup>.

Elle était veuve du prince Lucien Bonaparte, sénateur du second Empire, fils de Lucien, prince de Canino, frère de Napoléon I<sup>er</sup>.

La princesse Marianne était née à Cecchi, à Lucques, en 1812. Elle s'était mariée à Florence en 1832.

Ses obsèques auront lieu jeudi.

#### LE LYCÉE SAINT-LOUIS

A Paris, le lycée Saint-Louis a été licencié à la suite de cas nombreux de fièvre scarlatine qui s'y sont produits. Le *Petit Journal* écrit à ce propos :

« En 1879, une épidémie de fièvre typhoïde éclate à Saint-Louis. Les enquêtes commencent. On découvre qu'il y a eu des malades et des morts. L'établissement est licencié, et on charge un docteur de faire un rapport sur les causes de l'épidémie.

« Le docteur déclare que le lycée est effroyablement humide, et que cette humidité provient d'un vice de construction, de l'établissement et du voisinage de deux réservoirs situés entre le boulevard Saint-Michel et la rue Racine. On désinfecte, on recrépit et tout est dit.

« En 1886, nouvelle épidémie. Nouvelle enquête, nouveau rapport, qui aboutit aux mêmes conclusions.

« Cette fois on fait un pas en avant. On décide que les élèves internes des classes de lettres iront à Lakanal, et que Saint-Louis ne conservera que les externes.

« En 1891 enfin, on vient de le voir, troisième épidémie à la suite de laquelle on charge le docteur Brouardel de faire un rapport pour rechercher les causes du mal. »

« Voilà où nous en sommes.

« Dans une centaine d'années, une vingt-cinquième épidémie éclatera à Saint-Louis, des élèves mourront, on licenciera l'établissement

et le docteur Brouardel de l'époque sera chargé d'un rapport « sur les causes de la maladie. »

Le lycée Saint-Louis a été reconstruit à grands frais pour faire concurrence à l'école préparatoire des Jésuites, rue Lhomond.

#### LE GÉNÉRAL CAMPENON

L'un des plus appréciés parmi les nombreux généraux qui se sont succédé au ministère de la guerre depuis ces vingt dernières années, le général Campenon, sénateur inamovible, est mort lundi, après une courte maladie.

Edouard Campenon était colonel au moment où éclata la guerre de 1870 : il fut nommé aussitôt chef d'état-major du 4<sup>e</sup> corps et prit une part des plus considérables aux batailles livrées sous les murs de Metz. Gambetta, qui avait remarqué ses grandes capacités militaires, sa haute intelligence et son énergie, lui confia le portefeuille de la guerre en 1884, peu après sa nomination de divisionnaire.

Pendant ce premier ministère, il eut à soutenir de la part des journaux même du gouvernement une série d'attaques inoubliées à propos du général de Miribel qu'il avait choisi, malgré ses opinions conservatrices, comme chef d'état-major général. Il n'en revient pas moins au ministère l'année suivante, avec M. Jules Ferry comme président du Conseil, et se signala par plusieurs réformes des plus utiles. Ce fut lui, en particulier, qui ordonna la révision totale du plan de mobilisation, révision qui dura quatre ans et qui mit le pays dans un excellent état de défense. C'est à ce moment qu'il entra au Sénat.

Le général Campenon, hostile à l'expédition du Tonkin, donna sa démission pour bien désavouer les opérations qui étaient entreprises en Extrême-Orient, mais il fut rappelé peu après au ministère avec le cabinet formé par M. Brisson; quand il se retira, en 1886, il eut pour successeur le général Boulanger.

Le général Campenon était grand-croix de la Légion d'honneur et médaillé militaire.

Il est mort dans sa soixante et onzième année.

Au Sénat, M. Merlin, qui avant-hier présidait la séance, annonçait avec émotion à ses collègues la mort de l'ancien ministre de la guerre :

« M. le président. — Je suis chargé de faire part au Sénat d'une triste nouvelle que je viens de recevoir à l'instant : notre collègue M. le général Campenon est décédé. (Profonde sensation.)

« Le Sénat, qui partage mon émotion, voudra s'associer à un deuil qui sera celui du pays tout entier. (Très bien! très bien!)

« M. de Freycinet, président du Conseil, ministre de la guerre. — Je tiens à exprimer, au nom de l'armée, la cruelle émotion que lui cause, comme à nous tous, la nouvelle de la mort inopinée du général Campenon.

« Nous l'apprenions cette nuit, avec une douleur d'autant plus vive qu'il y a trois jours le général Campenon, dont j'avais fait pren-

dre des nouvelles, exprimait l'espoir d'être bientôt rétabli et de revenir parmi nous. (Mouvement.)

« La mort du général Campenon est un grand malheur pour l'armée, qui le regrettera unanimement. (Très bien! très bien!)

#### L'Evêque d'Angers à Rome

On lit dans la chronique mensuelle de la *Revue Catholique des institutions et du droit*, numéro de mars 1891, pages 272, 273, 274 :

« M<sup>r</sup> Freppel est allé à Rome, et son voyage a, comme cela devait être, provoqué des commentaires sans fin en ce qui concerne son objet réel, et surtout au point de vue de ses résultats et des déclarations du Saint-Père.

« Aujourd'hui, on sait d'une façon certaine ce qu'a dit Léon XIII. M<sup>r</sup> Freppel a eu avec lui plusieurs entretiens. Le Pape a déclaré formellement à M<sup>r</sup> d'Angers que jamais il n'a eu l'intention de rallier les catholiques à une forme quelconque de gouvernement qu'ils dussent accepter, et que, suivant les constantes pratiques de l'Eglise, il leur laissait à cet égard leur légitime liberté. En ce qui concerne le toast d'Alger, Léon XIII a déclaré très nettement que le cardinal Lavignerie avait dit et écrit ce qu'on sait sous sa seule responsabilité, et en dehors de toute inspiration du Saint-Siège. »

#### La Revue ajoute :

« Nous avons toujours été convaincu de ce que nous savons aujourd'hui d'une façon certaine. Plus que jamais, par conséquent, nous confirmons ce que nous avons écrit à l'égard du toast et des lettres du cardinal. Se rallier aujourd'hui à un régime qui nous persécute, qui déclare ne nous vouloir qu'au rang des parias, qui fait profession de combattre l'Eglise et de la vouloir supprimer et dont l'essence est la guerre au Christ, est donc un aveuglement incompréhensible. De tous les arguments qu'a donnés M. Pion, aucun ne nous paraît avoir de réelle valeur, et nous ne doutons pas que les mécomptes les plus cruels ne se chargent bientôt de lui démontrer la vanité de l'entreprise qu'il poursuit. Ce jour-là, comme M. d'Haussonville, rendant justice aux mobiles élevés du député de la Haute-Garonne, et sachant où sont ses vraies sympathies, nous nous retrouverons d'accord avec lui. Nous souhaitons que le cardinal Lavignerie, qui accomplit en Afrique de si grandes choses, n'ait pas à regretter la route politique où il a cru devoir s'engager.

« La situation des conservateurs, au point de vue de la politique à suivre, se dessine donc nettement aujourd'hui. Il y a parmi eux trois courants.

« On voit d'abord les conservateurs catholiques qui ne veulent se lier à aucun parti politique, et qui, tout en gardant leurs sympathies personnelles, croient plus utile de se placer, pour la lutte, sur le terrain exclusivement religieux. C'est le groupe de la *Croix*, de *l'Univers*, de M<sup>r</sup> Turinaz, et de beaucoup d'autres.

« Il y a ensuite les monarchistes, qui croient le régime républicain désastreux pour la France et pensent qu'il est plus facile de res-





